

En décembre 2017, le taux d'embauche des Inuits à la SCCN s'élevait à 40 %. Même si le personnel de la SCCN est peu nombreux, je m'attends à des progrès dans l'élaboration complète de son plan et dans la mise en œuvre de mesures stratégiques pour accroître l'embauche d'Inuits, notamment par l'offre de stages pour les Inuits.

Milieu de travail exempt de harcèlement

Conformément à la Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement, le GN ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de représailles. Il est primordial que tout le personnel lise, comprenne et respecte cette politique, de même que les directives du Manuel des ressources humaines qui la complètent. Je compte également sur vous pour veiller à ce que le directeur général et les membres du conseil d'administration assument personnellement la responsabilité de préserver un milieu de travail exempt de harcèlement à la SCCN.

Partenariat et collaboration

Turaaqtavut encourage la collaboration avec des partenaires majeurs pour améliorer la vie des Nunavummiuts. En 2018-2019, j'attends de la SCCN qu'elle continue de travailler en étroite collaboration avec la Nunavut Tunngavik inc. (NTI), principalement par l'intermédiaire de l'Atuqtuarvik Corporation, pour trouver de nouvelles occasions de partenariat et de coopération.

Transparence et responsabilisation

Je souhaite à nouveau attirer votre attention sur les recommandations du rapport de 2015 du Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics et sur l'avis de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée concernant l'obligation pour la SCCN de divulguer l'identité des bénéficiaires de prêts et d'autres formes d'aide financière dans ses rapports annuels.

En matière de fonds publics, la divulgation de cette information est essentielle pour garantir la transparence et n'est interdite par aucune loi actuelle. Je souhaite que la Société réponde à cette exigence en 2018-2019.

Modifications législatives

Lors de la quatrième Assemblée législative, le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics a recommandé que la SCCN présente officiellement à son ministre ses recommandations de modifications de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut.

Je crois comprendre que vous et votre conseil d'administration avez recensé plusieurs modifications importantes devant être apportées à la Loi, notamment sur le recours à des dispositions législatives pour rendre obligatoire la divulgation des entreprises ayant reçu une aide financière de la SCCN. Je suis impatient d'examiner les modifications proposées et me réserve la possibilité de les transmettre aux personnes concernées en passant par les voies appropriées.

Tout au long du processus d'examen législatif, je compte sur la Société pour réaliser le travail de consultation et de collaboration nécessaire, en particulier avec ses partenaires externes comme la NTI.

Je m'attends à ce que les modifications législatives présentées consolident le rôle de la Société, renforcent la responsabilisation et la transparence et permettent à la Société de mieux soutenir les entreprises locales et le développement économique dans le territoire.

Renforcement des capacités

Tandis que la Société continue de fournir des solutions de financement très utiles aux entreprises locales et accroît sa clientèle, il est de plus en plus nécessaire de maintenir les mesures de soutien aux entreprises clientes pour que ces dernières puissent tirer pleinement parti des perspectives qu'offre l'octroi de prêts par la SCCN et pour réduire le risque pour la Société.

Je suis impatient de savoir ce que compte faire la SCCN pour continuer de fournir des services post-financement à ses clients en 2018-2019.

Langue inuite

Turaaqtavut affirme la nécessité d'accroître l'utilisation de l'inuktitut comme langue de travail de l'administration. À cette fin, la SCCN doit continuer de veiller à ce que les demandes de prêt puissent être déposées en inuktitut; tous les formulaires, les documents requis et l'aide apportée doivent également être disponibles en inuktitut.

Pour que les programmes de la SCCN soient accessibles dans toutes les langues officielles, il sera indispensable d'élaborer une terminologie financière officielle en inuktitut. Avec l'expertise financière du personnel et du conseil d'administration, j'attends de la Société qu'elle participe pleinement à cet important chantier.

Renforcement de la gouvernance

Il importe que le conseil d'administration de la SCCN soit en mesure d'orienter stratégiquement celle-ci en tant que société territoriale. Je sais que certains de vos administrateurs ont acquis leurs compétences en suivant des formations sur la gouvernance de société, et je m'attends à ce que la SCCN continue de soutenir cette croissance en 2018-2019.

Lorsque la SCCN reverra son plan stratégique pour 2019-2022, elle aura besoin d'un conseil d'administration solide. Je suis impatient de travailler avec le conseil d'administration en 2018-2019 pour déterminer ses objectifs et ses priorités dans le cadre de son processus de planification stratégique.

Attentes concernant la reddition de comptes et la gestion des finances pour 2018-2019

La partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques, intitulée « Organismes publics », énonce les responsabilités minimales et les échéanciers en matière de reddition de comptes s'appliquant aux organismes publics du Nunavut, et comprend des dispositions visant spécifiquement les sociétés territoriales. De plus, veuillez noter que, dans le souci d'accroître la transparence, la responsabilisation et l'efficacité, les ministres responsables des sociétés territoriales peuvent établir des directives rendant obligatoire la divulgation d'importants renseignements supplémentaires au GN et à la population.

Les obligations permanentes de la Société en matière de reddition de comptes comprennent le dépôt à l'Assemblée législative des documents suivants :

- Le plan d'activités de la SCCN, en même temps que celui du GN.

- Un rapport annuel détaillé de toutes les activités d'approvisionnement, de passation de contrats et de location de la SCCN. Ce document doit comprendre à tout le moins les renseignements figurant dans les rapports annuels du GN sur ses activités d'approvisionnement, de passation de contrats et de location. Il peut être préférable d'intégrer le contenu de ce document au rapport annuel de la SCCN. Il importe de ne pas divulguer de renseignements susceptibles d'avantager d'éventuels concurrents dans le rapport sur les activités de location.
- Les réponses officielles aux lettres d'attentes ou d'instruction et aux directives ministérielles présentées à la première séance de l'Assemblée législative à la suite de leur réception par la SCCN.

Vous êtes une fois de plus priée de vous préoccuper des obligations permanentes suivantes en matière de reddition de comptes à l'égard du ministère des Finances pour l'exercice 2018-2019 :

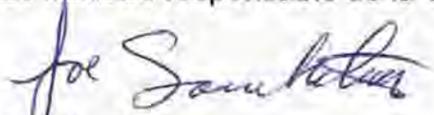
- Produire un rapport d'analyse des écarts budgétaires et des prévisions de dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que des dépenses d'immobilisations au moins chaque trimestre, soumis dans les 30 jours de la fin du trimestre, y compris des prévisions de fin d'exercice faisant état du déficit ou de l'excédent à prévoir, le tout approuvé par le conseil d'administration.
- Présenter chaque trimestre un rapport d'analyse des écarts budgétaires au Comité central de reddition des comptes du sous-ministre.
- Produire tous les documents de travail et les tableaux nécessaires à la préparation des comptes publics consolidés dès qu'ils sont prêts ou selon le calendrier établi. Produire les lettres ou autres rapports à la direction (y compris les réponses de la SCCN) délivrés par un vérificateur (le vérificateur général du Canada ou tout vérificateur indépendant) pour toutes les vérifications dont la SCCN a fait l'objet pour l'exercice en question.
- Collaborer avec le personnel des Rapports et contrôles financiers du ministère des Finances afin de faire appliquer correctement les normes comptables du secteur public dans tous les rapports financiers.

Il est également essentiel de maintenir le dialogue et la communication tout au long de notre mandat. Dans l'optique de renforcer les organismes publics, je vous demande de poursuivre la relation de travail étroite de la SCCN avec le ministère des Finances sur tous les plans.

Je suis impatient de discuter avec vous des priorités et directives énoncées dans la présente lettre d'attentes. Il me tarde également de prendre connaissance de votre réponse à cette lettre.

Veuillez agréer, Madame, mes sincères salutations.

Le ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut,



Joe Savikataaq

c. c. : Peter Ma, directeur général, Société de crédit commercial du Nunavut
Udlu Hanson, sous-ministre du Développement économique et des Transports
Jeff Chown, sous-ministre des Finances

Milieu de travail exempt de harcèlement

Le GN ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation et de représailles au sein de l'administration. En effet, le harcèlement peut nuire considérablement au bien-être d'un employé et entraîner des conséquences à long terme pour celui-ci comme pour l'ensemble d'une organisation.

Ainsi, je compte sur vous pour veiller à ce que le président et le conseil d'administration assument personnellement la responsabilité de préserver un milieu de travail exempt de harcèlement à la Société de développement du Nunavut.

Plan d'embauchage des Inuits

Pour aider le gouvernement du Nunavut à atteindre les objectifs énoncés au chapitre 23 de l'Accord sur le Nunavut, le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales élabore un plan directeur énonçant une orientation stratégique qui vise à accroître l'embauche d'Inuits dans toute l'administration nunavoise.

Tous les ministères et toutes les sociétés du territoire ont ainsi l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'embauchage des Inuits, notamment en se prévalant efficacement des programmes de formation et de perfectionnement offerts par les organismes centraux. Il est entendu que le personnel de la Société est très peu nombreux, mais je m'attends tout de même à des progrès dans l'élaboration complète de son plan et dans la mise en œuvre de mesures stratégiques pour accroître l'embauche d'Inuits.

Diversification de l'économie

Turaaqtavut projette la diversification et l'amélioration des débouchés économiques pour favoriser l'autonomie et l'emploi local. En 2018-2019, j'attends de la Société qu'elle vise de nouveaux investissements d'au moins 500 000 \$ par son Fonds de capital-risque, en misant particulièrement sur le tourisme et l'exploitation des richesses naturelles.

Le Nunavut possède une abondance de ressources naturelles, tant renouvelables que non renouvelables. Je m'attends à recevoir des rapports réguliers sur les moyens que prend la Société pour favoriser la diversification d'une économie qui procurera aux Nunavummiuts un vaste éventail d'options en emploi et en affaires.

Culture et richesses naturelles

Les investissements de la Société dans la pêche commerciale et les richesses naturelles sont cruciaux pour le développement économique et l'emploi local dans le territoire. Une exploitation durable et continue des richesses naturelles nécessite un suivi diligent et la tenue rigoureuse de registres pour répondre aux exigences d'inspection et conserver les agréments fédéraux et territoriaux. J'attends de la Société de développement du Nunavut qu'elle continue de travailler en étroite collaboration avec les organismes de réglementation et avec les personnes exerçant des activités de récolte afin que tous les critères soient remplis pour le succès continu de ce secteur.

L'art et l'artisanat sont également des secteurs importants pour le développement économique du Nunavut. En 2018-2019, j'attends de la Société de développement du Nunavut qu'elle maintienne les partenariats d'approvisionnement actuels avec les artistes et les entreprises, et qu'elle s'emploie à trouver de nouveaux moyens de soutenir les artistes nunavois.

Langue inuite

Turaaqtavut affirme la nécessité d'accroître l'utilisation de l'inuktitut comme langue de travail de l'administration. À cette fin, la Société de développement du Nunavut doit continuer de veiller à ce que les demandes d'investissement puissent être déposées en inuktitut, y compris tous les formulaires et les documents requis ainsi que l'aide apportée.

Pour que les programmes de la Société soient accessibles dans toutes les langues officielles, il sera indispensable d'élaborer une terminologie financière officielle en inuktitut. Avec l'expertise financière du personnel et du conseil d'administration, j'attends de la Société qu'elle participe pleinement à cet important chantier.

Renforcement de la gouvernance

Il importe que le conseil d'administration de la Société soit en mesure d'orienter stratégiquement celle-ci en tant que société territoriale. J'attends donc de la Société qu'elle continue de favoriser la croissance et le développement du conseil en 2018-2019.

En effet, la Société doit pouvoir compter sur un conseil solide pour continuer de jouer son rôle primordial pour aider les Nunavummiuts à participer à des activités commerciales et à l'exploitation des ressources, et pour concourir à la priorité de *Turaaqtavut* qui vise la reconnaissance du Nunavut en tant que territoire distinct au Canada et dans le monde.

Attentes concernant la reddition de comptes et la gestion des finances pour 2018-2019

La partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques, intitulée « Organismes publics », énonce les responsabilités minimales et les échéanciers en matière de reddition de comptes s'appliquant aux organismes publics du Nunavut, et comprend certaines dispositions visant spécifiquement les sociétés territoriales. De plus, veuillez noter que, dans le souci d'accroître la transparence, la responsabilisation et l'efficacité, les ministres responsables des sociétés territoriales peuvent établir des directives rendant obligatoire la divulgation d'importants renseignements supplémentaires au GN et à la population.

Les obligations permanentes de la Société en matière de reddition de comptes comprennent le dépôt à l'Assemblée législative des documents suivants :

- Le plan d'activités de la Société, en même temps que celui du GN.
- Un rapport annuel détaillé de toutes les activités d'approvisionnement, de passation de contrats et de location de la Société. Ce document doit comprendre à tout le moins les renseignements fournis dans les rapports annuels du GN sur ses activités d'approvisionnement, de passation de contrats et de location. (Il importe de ne pas divulguer de renseignements susceptibles d'avantager d'éventuels concurrents dans le rapport sur les activités de location.) Il peut être préférable d'intégrer le contenu de ce document au rapport annuel de la Société.
- Les réponses officielles aux lettres d'attentes ou d'instruction et aux directives ministérielles présentées à la première séance de l'Assemblée à la suite de leur réception par la Société.

Vous êtes une fois de plus prié de vous préoccuper des obligations permanentes suivantes en matière de reddition de comptes à l'égard du ministère des Finances pour l'exercice 2018-2019 :

- Produire un rapport d'analyse des écarts budgétaires et des prévisions de dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que des dépenses d'immobilisations au moins chaque trimestre, soumis dans les 30 jours de la fin du trimestre, y compris des prévisions de fin d'exercice faisant état du déficit ou de l'excédent à prévoir, le tout approuvé par le conseil d'administration.
- Présenter un rapport d'analyse des écarts budgétaires au Comité central de reddition des comptes du sous-ministre.
- Produire tous les documents de travail et les tableaux nécessaires à la préparation des comptes publics consolidés dès qu'ils sont prêts ou selon le calendrier établi.
- Produire les lettres ou autres rapports à la direction (y compris les réponses de la Société) émanant d'un vérificateur (le vérificateur général du Canada ou tout vérificateur indépendant) pour toutes les vérifications dont la Société a fait l'objet pour l'exercice en question.
- Collaborer avec le personnel des Rapports et contrôles financiers du ministère des Finances afin de faire appliquer correctement les normes comptables du secteur public dans tous les rapports financiers.

Il est également essentiel de maintenir le dialogue et la communication tout au long de notre mandat. Dans l'optique de renforcer la fonction publique, je demande à la Société de continuer de travailler en étroite collaboration avec le ministère des Finances sur tous les plans.

Je suis impatient de discuter avec vous des priorités et directives énoncées dans la présente lettre d'attentes. Il me tarde également de prendre connaissance de votre réponse à cette lettre.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le ministre responsable de la Société de développement du Nunavut,



Joe Savikataaq

- c. c. Darrin Nichol, président, Société de développement du Nunavut
Udlu Hanson, sous-ministre, ministère du Développement économique et des Transports
Jeff Chown, sous-ministre, ministère des Finances

